planète conduite
...et votre succès est Permis !

Enjeu de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire, son déroulement et les conditions de passage à l'examen

I Enjeu de la formation préparatoire

L'enjeu principal de la formation préparatoire est de former des usagers afin qu'ils deviennent des conducteurs sûrs, responsables, respectueux des autres et de l'environnement.

La formation va permettre :

1. D'analyser les risques
2. D'avoir conscience de ses capacités et de ses limites
3. D'avoir une conduite souple et apaisée
4. De connaitre et comprendre l'interaction entre l'Homme/le véhicule/l'environnement

La formation va se baser principalement sur sa propre auto-évaluation en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir.

Cela permet d'accroître ses capacités et de s'en rendre compte.

II Déroulement de la formation

La formation préparatoire oblige une formation théorique thématique ainsi qu'une partie pratique.

La partie pratique ne pourra intervenir qu'à partir du moment où l'élève aura suivi un cours thématique sur la signalisation et les règles de circulation.

III Conditions de passage des épreuves de l'examen

Pour la partie théorique, l'élève devra s'inscrire auprès de la société La Poste ou SGS qui s'occupe du passage de l'examen ETG (code) dans la ville de son choix. Il devra suivre des cours théoriques thématiques effectués en salle de code. L'accompagnement du candidat par l'enseignant de la conduite au centre d'examen théorique est possible à sa demande.

Pour l'obtention, il devra faire un maximum de 5 fautes. Les résultats seront connus par mail dans les 48h suivants.

Pour la partie pratique, l'élève devra :

1. Avoir l'âge requis (18 ans pour le permis B et 17 ½ pour les AAC avec un minimum de 3000 kms et 1 an de Conduite accompagnée).
2. Avoir obtenu son ETG
3. Etre muni de sa carte d'identité en cours de validité
4. Avoir effectué au minimum 20h de formation pratique
5. Avoir satisfait au bilan de compétence (feuille ci-dessous) lors de l'examen pratique se déroulant sur une durée de 32 min au centre d'examen

Bilan des compétences		Niveaux d'appréciation				Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3			
Connaître et maîtriser son véhicule						Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord								
Effectuer des vérifications du véhicule								
Connaître et utiliser les commandes								
Appréhender la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir des espaces de sécurité						1	1	1
	Sous-totaux							
Courtoisie au volant		+1						
Conduite économique et respectueuse de l'environnement		+1						

L'accompagnement au centre d'examen pratique situé à BREST se fait par le biais de l'auto-école. Le rendez-vous est fixé au sein de l'établissement de conduite 45 minutes avant l'épreuve.

Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière ;
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les
modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.